DÉLIBÉRATION N° 260923-05

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 078-267802650-20260923-260923_05A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 23 septembre 2026

Le 23 septembre 2026, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 18 septembre 2026, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Marc MONTARDIER, Vice-Président du CCAS en remplacement du Président excusé.

Étaient présents : M. Marc MONTARDIER, Mme Sophie PIFFARELY, Mme Catherine JUAN, Mme Leila ZENATI, Mme Ingrid VASSEUR, M. Christian ANDRIEU, Mme Mariette AIN, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Paul CHEVALLIER, Mme Angélique KRIMAT, M. Jean-Maurice L'HOTELLIER, Mme Marie-Claude RENAUD

Étaient représentés :
M. Didier FISCHER donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER
M. Abdoul KANE donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY
M. Xavier GIRARD donne pouvoir à Mme Ingrid VASSEUR
Mme Elisabeth JACQUEMIN donne pouvoir à Mme Catherine BEDOUELLE

Était excusée : Mme Eve MOUTTOU

Mme Catherine JUAN est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°05 : RÉVISION DU PRIX DES REPAS DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES MOISSONNEURS AU 01/10/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.123-4 et L.123-5 et R123-16 à R123-26 ;

Vu la convention constitutive d'un groupement de commande pour la passation des marchés de fournitures et de livraison de repas en liaison froide de la ville et du CCAS de Coignières du 19 décembre 2024 ;

Vu l'accord-cadre notifié le 16/06/2025 relatif au nouveau marché n° 2506DASE – Fourniture et livraison de repas en liaison froide – Relance Lot n°2 Résidence autonomie Les Moissonneurs - avec le Groupe Dupont Restauration ;

Vu le courrier du groupe Dupont Restauration en date du 29 juillet 2026 ayant pour objet la révision des prix des repas, à compter du 1er septembre 2026.

Considérant qu'il convient de prendre en compte cette révision et de l'appliquer aux repas servis au sein de la résidence autonomie Les Moissonneurs, à compter du 1er octobre 2026.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 078-267802650-20260923-260923_05A-DE

Après avoir entendu l'exposé de M. le Vice-Président, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité,

ARTICLE 1 - DÉCIDE de réviser, à compter du 1er octobre 2026, les prix des repas servis au sein de la restauration de la résidence autonomie Les Moissonneurs comme suit :

TARIFS	Au 1er janvier 2025	Au 1er octobre 2026
Résidents de la résidence autonomie	7.20 €	7.40 €
Personnes domiciliées à Coignières (tables d'hôtes)	8.70 €	8.90 €
Personnes domiciliées à Coignières (hors tables d'hôtes)	8.50 €	8.70 €
Personnel communal et du CCAS	6.20 €	6.40 €
Personnes domiciliées hors de Coignières	11 €	11.20 €

ARTICLE 2 – AUTORISE le Président, le Vice-Président ou tout autre délégué à prendre tout acte pour la mise en œuvre de la présente délibération et prendre tout acte complémentaire, tout arrêté ou toutes décisions pour compléter ou préciser, en tant que de besoin, la présente décision quant à sa mise en application.

ARTICLE 3 – DIT que les recettes sont inscrites au Budget Primitif de l'exercice en cours et des suivants.

Coignières, le 23 septembre 2026

Pour extrait conforme :
Pour le Président, par délégation de signature, le Vice-Président,

C.C.A.S. DE COIGNIERES YVELINES

Marc MONTARDIER

La présente délibération peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 078-267802650-20260923-260923_05A-DE